

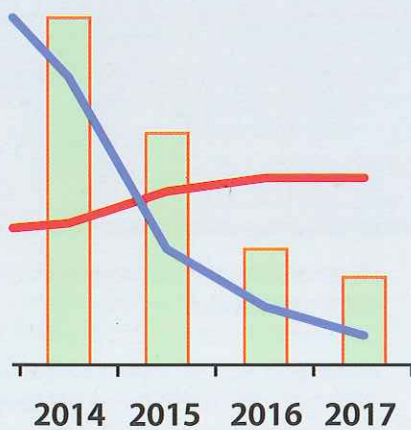


## Ecoute, réactivité et proximité au service des collectivités savoyardes

**Nouvelles étapes dans la réorganisation territoriale, exercices budgétaires de plus en plus tendus sur fond de baisse des dotations de l'État, intégration de la dimension intercommunale des documents d'urbanisme, dématérialisation... les élus sont sur tous les fronts et à leur côté, l'ASADAC Territoires – MDP s'engage plus que jamais au service des territoires des Pays de Savoie.**



**RECOMPOSITION ET STRATÉGIE TERRITORIALE :** dans la perspective de réformes législatives, comme la Loi NOTRe promulguée récemment, de nouveaux SDCI, de l'évolution des finances locales, et plus largement, de visions d'avenir, nombre d'élus locaux ont engagé des réflexions sur une recomposition institutionnelle de leurs territoires. Dans l'Avant-Pays Savoyard, l'Agence a accompagné 5 Communautés de Communes dans l'étude de scénarios de **fusion d'EPCI** composant une nouvelle entité à même d'avoir une capacité d'actions suffisante pour « *exister* » entre des espaces aux caractères de plus en plus métropolitains (analyse des compétences, des moyens financiers, des éléments socio-économiques...). L'accompagnement des élus dans le cadre de projets de création de **communes nouvelles** fait également partie des interventions de l'Agence au sein de cette nouvelle géographie des territoires, comme c'est le cas autour de Saint-Genix-sur-Guiers, mais aussi en Haute-Savoie autour de Thônes.



Autofinancement

DGF

FPIC

**LE CONTEXTE FINANCIER :** Dans un environnement contraint et en perpétuelle mouvance, les collectivités de toutes strates peinent à suivre la « *cadence infernale* » et cherchent des solutions rapides et efficaces permettant de faire face à ces évolutions. Pour trouver des **marges de manœuvre budgétaires** au-delà des possibles réorganisations institutionnelles (cf. supra) et des optimisations budgétaires, d'autres outils peuvent être déployés afin d'atténuer l'**effet de ciseau** constaté depuis quelques années. En termes de recettes, il est indispensable de s'interroger sur : la connaissance de sa matière imposable (observatoire fiscal) afin de créer plus d'**équité fiscale** (politique d'abattement, d'exonération, bases d'imposition), la redéfinition des politiques tarifaires, la réorientation de l'investissement local en vue d'accéder aux subventions, l'opportunité d'une cession d'actif, etc. Un travail sur les dépenses ne doit pas être négligé, sans pour autant perdre de vue la **qualité du service public** rendu. Ainsi, une priorisation des dépenses devra être envisagée, au même titre que la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement, en extrapolant le financement des projets mais également les implications financières à venir (coûts induits, retombées fiscales, etc.).

Dans le même temps, d'autres **pistes d'optimisation** pourront être retenues comme la renégociation de contrats (assurance, téléphonie, etc.), la mise en place d'une comptabilité analytique et de gestion en vue de maîtriser les évolutions budgétaires, le contrôle des satellites et le cadrage quant aux subventions versées aux organismes de droit privé, etc. Des sollicitations, comme celle récente de la Communauté de communes du canton de La Chambre, confirment l'intérêt d'une telle démarche.

**L'ÉVOLUTION DES DOCUMENTS D'URBANISME** : 2015 marque une nouvelle étape en matière d'élaboration des documents d'urbanisme avec la question notamment du **transfert de compétences** vers les EPCI. Collant à des logiques de Projets de territoires et/ou liés au report de caducité des POS et de grenellisation des PLU, plusieurs EPCI (v) ont engagé(er) un **PLU intercommunal**. À l'échelle communale, l'évolution des POS vers des PLU est d'actualité au regard des risques de caducité, de même que les premières évaluations des PLU de plus de 9 ans prévues au Code de l'urbanisme. À cet effet, l'Agence accompagne les collectivités comme la CC du canton de Rumilly, la CC Cœur de Chartreuse, les communes de Saint-Rémy de Maurienne, de Thônes, de Sixt-Fer-à-Cheval... , en **AMO** pour les aider à mobiliser au mieux l'ingénierie privée (gestion des marchés), et à gérer les périodes transitoires notamment lors du transfert de la « *compétence PLU* ».

### LA MIGRATION DES LOGICIELS DE COMPTABILITÉ PUBLIQUE :

Commencée en 2007, la migration des logiciels des **350 collectivités**, gérée par le service informatique de l'ASADAC Territoires – MDP est en passe d'être terminée. Cette migration des gammes Wmagnus et Véga vers celle d'Emagnus a consisté à installer, migrer et former chaque collectivité sur l'ensemble des logiciels utilisés (gestion, ressources humaines, relations et services aux citoyens). Par ailleurs, la **dématérialisation des échanges comptables** des pièces justificatives et la **signature électronique** (en partenariat avec la DGFiP) seront au cœur des 9 rencontres programmées dans le courant du mois de novembre 2015 (dates complètes sur le site [asadac73.com](http://asadac73.com)) à destination des secrétaires de mairie et des personnels territoriaux.



### ASADAC Territoires – MDP : une fusion et un nouveau Président !

Lancé il y a 18 mois par les instances des deux entités, puis éprouvé sur le terrain dans le cadre de missions communes associant les deux équipes, le rapprochement ASADAC Territoires–MDP est effectif depuis le mois de juin dernier, date de la fusion des deux associations. Les collectivités bénéficient désormais de la complémentarité des domaines d'actions des deux associations qui couvrent la quasi-totalité des préoccupations des collectivités locales : informatique, gestion locale (finances et administratif), aménagement et tourisme, prospective et développement territorial et urbanisme.



Dans le même temps et dans le prolongement du renouvellement départemental, Monsieur Auguste PICOLLET a passé la main à la présidence de l'ASADAC Territoires à Monsieur Robert VORGER, Maire des Avanchers – Valmorel, Vice-Président en charge du SCot au sein de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise.

Contact : ASADAC Territoires, 8 avenue Jean Jaurès - 73000 CHAMBÉRY  
Tel : 04 79 68 53 00 / Mail : [asadac@asadac73.com](mailto:asadac@asadac73.com) / site : [www.asadac73.com](http://www.asadac73.com)